



2023 06 05

CANADIAN MASTERS WEIGHTLIFTING FEDERATION

HALL OF FAME

ALLOCATION OF POINTS TOWARD THE 125-REQUIREMENT

Weightlifting Canada Haltérophilie Masters recognizes members who have participated in National and International Competitions. This is done by awarding points for such participation and medal accomplishments. Members who are National or International Technical Officials are also awarded points on an annual basis. Candidates must have acquired 125 points total in order to be eligible for induction into the Hall of Fame. Achieving this status takes a lot of commitment and participation in Weightlifting Competitions,

	Canadian Masters Champ	WMChamp/Games	PAM/WMCupCommM/NAC/ CdnSeniors/ContintentalM	International Masters
Gold	10	7	5	4
Silver	7	5	4	3
Bronze	5	4	3	2
Participation	4	3	2	1
ITO and NTO (commencing 2021)	1 point annually.			

QUALIFYING ACTIVITIES:

1. The qualifying competitions are Canadian Masters Championships, Canadian Seniors, IMWA World Masters Championships/World Masters Games, World Masters Cup, Commonwealth Masters Championships, North America Cup, Pan Am Masters and a Continental Masters Championships. Members who have participated in the Canadian Seniors or a Continental Masters Championship are expected to contact the National Chair and Hall of Fame Secretary.
2. NTO/ITO points are at the discretion of the WCHM President upon recommendation from the member's Provincial Association President, who must first be approached by the WCHM member.
3. **Provincial Masters and local meets are excluded** due to the nature of this prestigious award for participatory excellence at National and International level competitions.
4. Members participating in a combined championship competition will receive Hall of Fame points for the competition that will produce the greater number of points

RATIONALE FOR THE HALL OF FAME POINT ALLOCATION

1. Members are availing themselves to **more Masters Competitions**.
2. **Recognizing the Canadian Seniors and ITO members of our Federation** enhance our Federation's continued cooperation and support of the CWFHC. Members who have participated in the Canadian Seniors are expected to contact the National Chair and Hall of Fame Secretary.
3. **Involving Provincial Presidents** in recommending their NTO/ITO for Hall of Fame points (commencing in 2021) further increases support of the Provincial Associates of WCH and ensures that the NTO/ITO is offering their services to provincial weightlifting competitions.
4. **Provincial Masters and local meets are excluded** due to the nature of this prestigious award for participatory excellence at National and International level competitions.
5. **Continental Masters Championships are included** as our membership is open to Canadian citizens living abroad and who may wish to enter such competitions in the part of the world in which they are residing. These members must be given an equal opportunity to acquire HOF points. Members who have participated in a Continental Masters Championship are expected to contact the National Chair and Hall of Fame Secretary.
6. Hall of Fame points for the **World Masters Cup will be recognized retroactively** for years 2014, 2015, 2017 and 2019, for participating and winning medals.



2023 06 05

FÉDÉRATION HALTÉROPHILIE CANADIENNE MAÎTRES

TEMPLE DE LA RENOMMÉE

ALLOCATION DE POINTS ENVERS L'EXIGENCE DE 125

Weightlifting Canada Haltérophilie Masters reconnaît les membres qui ont participé aux compétitions Nationales et Internationales. Ceci est fait en décernant des points pour une telle participation et pour les accomplissements de médailles. Les membres qui sont des Officiers Techniques Nationaux ou Internationaux reçoivent aussi des points sur une base annuelle. Les candidats doivent avoir acquis 125 points au total pour devenir éligibles pour l'induction au Temple de la Renommée. Réaliser ce statut prend beaucoup d'engagement et de participation aux compétitions d'haltérophilie,

	Camps Canadiens Maîtres	ChampMM/Jeux	MPA/CoupeMM	CommM/CNA/ SéniorsCan/MContintental Maîtres internationaux
Or	10	7	5	4
Argent	7	5	4	3
Bronze	5	4	3	2
Participation	4	3	2	1
OTI et OTN (commençant 2021)		1 point par an.		

ACTIVITÉS DE QUALIFICATION:

1. Les compétitions de qualification sont les Championnats canadiens des maîtres, les Séniors Canadiens, les Championnats Mondiaux Maîtres de la IMWA/Jeux Mondiaux Maîtres, Coupe du Monde Maîtres, les Championnats Maîtres du Commonwealth, la Coupe Nord-Américaine, les Championnats Panaméricains Maîtres et Continentaux. Les membres qui ont participé aux Championnats Canadiens Séniors ou un Championnat Maîtres Continental doivent contacter le Président National ou le Secrétaire du Temple de la Renommée.
2. Les points OTN/OTI sont à la discrétion du Président de la WCHM sous la recommandation du Président de l'Association Provinciale du membre, qui doit d'abord être approché par le membre de la WCHM.
3. **Les Provinciaux Maîtres et compétitions locales sont exclus** dû à la nature de ce prix prestigieux pour l'excellence de participation aux compétitions de niveaux nationaux et internationaux.
4. Les membres participant à une compétition combinée de championnat recevront des points pour le Temple de la Renommée pour la compétition qui produira le plus gros nombres de points.

RAISONNEMENT DE L'ALLOCATION DES POINTS POUR LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE

1. Les membres profitent de **plus de compétitions Maîtres**.
2. **Reconnaître les membres Séniors Canadiens et OTI de notre Fédération** améliore la coopération et le support de notre Fédération envers la WCH. Les membres qui ont participé aux Séniors Canadiens doivent contacter le Président National et le Secrétaire du Temple de la Renommée.
3. **Impliquer les Présidents Provinciaux** en recommandant leurs OTN/OTI pour des points du Temple de la Renommée (commençant en 2021) augmente d'avantage le support des Associés Provinciaux de la WCH et s'assure que les OTN/OTI offrent leurs services aux compétitions provinciales d'haltérophilie.
4. **Les compétitions provinciales et locales Maîtres sont exclus** dû à la nature de ce prix prestigieux pour l'excellence de participation aux compétitions de niveaux nationaux et internationaux.
5. **Les Championnats Continentaux Maîtres sont inclus** puisque nos adhésions sont ouvertes aux citoyens canadiens qui vivent outre-mer et qui pourraient vouloir participer à ces compétitions dans la partie du monde dans laquelle ils résident. Ces membres doivent être donnés une opportunité égale pour acquérir des points du TDR. Les membres qui ont participé à un Championnat Continental Maîtres doivent contacter le Président National ou le Secrétaire de Temple de la Renommée.
6. Les points du Temple de la Renommée pour la **Coupe du Monde Maîtres vont être reconnues rétroactivement pour** les années 2014, 2015, 2017 et 2019, pour ceux qui ont participé et gagné des médailles.